

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 février 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 2, 3 et 4 février 2021**

**2021 V.38** Vœu relatif à la présentation du bilan du plan 2015-2020 pour les édifices cultuels.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant l'inscription initiale, en avril 2015, d'un plan de 80 millions d'euros pour la rénovation des édifices cultuels, complété par 41,65 M € dans le cadre du budget supplémentaire voté en juillet 2019 ;

Considérant que malgré les demandes répétées du groupe Changer Paris, aucun suivi ni bilan n'a été présenté – les exemples d'opérations cités par Madame Karen Taïeb, en séance du Conseil de Paris du 6 octobre 2020, ne pouvant remplacer un échéancier détaillé ;

Considérant qu'un bilan transparent du précédent mandat est indispensable pour connaître l'état des lieux, et donc pour poursuivre un plan lisible et cohérent sur la durée du nouveau mandat ;

Considérant que cet état des lieux était jugé toujours « très préoccupant » en février 2020 par l'Observatoire du patrimoine religieux, association aconfessionnelle de référence ;

Considérant que dans le même communiqué de février 2020, l'Observatoire du patrimoine religieux notait que la Ville de Paris « ne distingue pas, à [sa] connaissance, le montant réellement dépensé pendant la mandature en cours de celui engagé jusqu'à 2020 ni des travaux dont la mandature à venir devra assumer la dépense », et qu'elle « ne donne pas non plus la part revenant à son propre budget et celle issue de subvention ou de mécénat » ;

Considérant, selon la même source, que la Ville de Paris, hors entretien courant et hors actions concernant les 32 000 œuvres d'arts lui appartenant disposés dans ces édifices, n'aurait dépensé de façon certaine que 18 millions d'euros au cours du mandat 2014-2020 ;

Considérant que la présentation du bilan constitue un enjeu démocratique, eu égard à l'engagement pris devant les Parisiens dans le cadre des votes au Conseil de Paris de 2015 et de 2019 ;

Sur proposition d'Anne BIRABEN, Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe Changer Paris,

Demande :

- Que la Mairie de Paris présente un bilan écrit de l'exécution budgétaire du plan 2015-2020 pour les édifices culturels tel qu'amendé lors du Conseil de juillet 2019, détaillant :
  1. les opérations de rénovation liées à la mise en œuvre du plan,
  2. les dotations par édifice.